

Économie de la santé

Analyse économique de l'offre de soins : ce qu'il faut retenir

Transcription vidéo

Ce cours vous est proposé par Jérôme Wittwer, professeur des universités en économie, Université de Bordeaux, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Diapo 3

Voici ce que vous devez retenir sur la rémunération des médecins. Dans un premier temps, nous verrons quels sont les différents modes de rémunération des médecins libéraux. Nous nous intéresserons en particulier au paiement à l'acte avec ses avantages et ses inconvénients. Nous aborderons également le paiement à la capitation. Nous terminerons par un point sur la combinaison des modes de financement.

Diapo 4

Dans la plupart des systèmes de santé, les médecins libéraux peuvent être rémunérés selon deux grands modes : le paiement à l'acte et la capitation. Ces mécanismes déterminent la manière dont les professionnels de santé sont incités à organiser leur activité et à fournir des soins. Le paiement à l'acte repose sur une rémunération pour chaque service rendu, tandis que la capitation consiste à verser un forfait par patient suivi. Dans la pratique, ces modes de rémunération sont souvent combinés afin d'équilibrer les objectifs d'accès aux soins, de qualité et de maîtrise des dépenses de santé.

Diapo 5

Le paiement à l'acte est le mode de rémunération historiquement dominant en France. Dans ce système, le médecin facture chaque consultation ou acte médical individuellement. Ce mode de fonctionnement est étroitement lié à l'exercice libéral de la médecine et à la relation directe entre le médecin et son patient. L'assurance maladie intervient pour rembourser les patients sans remettre en cause ce principe d'échange marchand entre le professionnel et l'utilisateur.

Diapo 6

Le paiement à l'acte incite financièrement les médecins à augmenter leur activité puisque leur revenu dépend directement du nombre d'actes réalisés. Cela peut être un avantage lorsque la densité médicale est faible et que l'objectif est de garantir l'accès aux soins pour la population. Toutefois, ce mode de rémunération peut également encourager une surconsommation d'actes médicaux, appelée demande induite. Par ailleurs, comme la rémunération n'est pas liée à la durée des consultations, ce système peut défavoriser les consultations longues, notamment celles consacrées à la prévention.

Diapo 7

La capitation consiste à rémunérer le médecin par un forfait versé pour chaque patient inscrit dans sa patientèle, généralement sur une base annuelle. Ce système est notamment utilisé en Grande-Bretagne, où les médecins généralistes jouent un rôle de porte d'entrée dans le système de soins.

Contrairement au paiement à l'acte, la capitation n'encourage pas l'augmentation du volume d'actes, ce qui limite le risque de surconsommation. Elle permet également de favoriser des consultations plus longues et de mieux contrôler les dépenses de santé.

Diapo 8

Dans la plupart des systèmes de santé, les modes de rémunération sont combinés afin de tirer parti de leurs avantages respectifs. En France, par exemple, le paiement à l'acte reste majoritaire mais il est complété par des forfaits et des dispositifs. Par exemple, le paiement à la performance vise à encourager les médecins à atteindre certains objectifs de santé publique, comme la vaccination ou le suivi des maladies chroniques. De plus, de nouveaux dispositifs, comme les paiements groupés pour une équipe de soins, cherchent à améliorer la coordination entre professionnels et l'efficacité du système de santé.

Références

Comment citer ce cours ?

Économie de la santé – L'analyse économique de l'offre de soins, Jérôme Wittwer, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un